

**Décision IG 17/7: Document opérationnel de MED POL – Phase IV (2006-2013)**

La Quinzième réunion des Parties contractantes,

*Prenant en considération* le rôle du MED POL pour aider les Parties à mettre en œuvre les Protocoles "tellurique" "immersions" et "déchets dangereux",

*Tenant compte* des résultats de l'évaluation externe de MED POL Phase III,

*Considérant* la nécessité de formuler un programme pouvant mieux intégrer les composantes de maîtrise et d'évaluation de la pollution marine,

*Rappelant* la nécessité de prendre en considération l'application future de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines,

*Réaffirmant* la nécessité de renforcer la coopération entre tous les organes, institutions et initiatives, internationaux et régionaux, pertinents,

*Reconnaissant* le besoin de coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile,

*Rappelant* l'adoption par les Parties contractantes en 2005 de la portée et du contenu du Programme MED POL – Phase IV,

*Prenant en considération* les recommandations de la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, tenue à Hammamet en juin 2007,

**Décide** d'adopter le Document opérationnel de MED POL – Phase IV figurant à l'annexe à la présente décision.